**DÉCLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE**

**Élections du 1er au 8 décembre 2022**

**INTITULE COMPLET ET PRÉCIS DU SCRUTIN (une déclaration par scrutin)**

*Cette déclaration est laissée, dans sa forme, à l’appréciation de chaque candidat, la seule obligation étant que celle-ci comporte les informations suivantes :*

**«**Je soussigné(e)» Mme/M *Nom, Prénom, corps\*, service\*\** « déclare être candidat(e) au comité social administration ... (ou à la commission…) (*indiquer l'intitulé du scrutin)* du ministère de l’agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la liste de l'organisation syndicale (*à compléter : nom et ou sigle de l’organisation syndicale ou des organisations syndicales en cas de candidature commune*) ».

Fait à …, le …

Nom Prénom

Signature

*\* La mention du corps n’est pas obligatoire pour les candidats aux CSA de proximité*

\*\*En AC : direction et service, pour les DRAAF : région et service, pour les EPLEFPA : site.